



culture 21

Agenda 21 de la culture

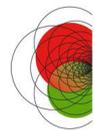
Vie culturelle, vie locale

ALFONS MARTINELL



CGLU

Cités et Gouvernements
Locaux Unis



GLOBAL TASKFORCE
OF LOCAL AND REGIONAL GOVERNMENTS
FOR POST-2015 DEVELOPMENT AGENDA
TOWARDS HABITAT III

23 avril 2014

La Commission Culture de l'association mondiale Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) est une plateforme de villes, d'organisations et de réseaux qui resserrent la relation entre les politiques culturelles locales et le développement durable. Elle utilise l'Agenda 21 de la culture comme document fondateur. Elle favorise les échanges d'expériences et améliore l'apprentissage mutuel. Elle véhicule les messages des villes et des gouvernements locaux sur les enjeux culturels mondiaux. La Commission Culture est présidée par Lille-Métropole, coprésidée par Buenos Aires, Montréal et Mexico ; Angers, Barcelone et Milan en sont vice-présidentes.

Cet article a été commandé dans le cadre de la révision de l'Agenda 21 de la culture (2013-2015) et contribue également aux travaux de la Taskforce mondiale des gouvernements locaux et régionaux sur l'agenda de développement post-2015 vers Habitat III (2016).

Cet article est publié dans le site web www.nouvel.agenda21culture.net et disponible en français, anglais et espagnol. L'article peut être reproduit gratuitement, à la condition expresse de citer comme source « Agenda 21 de la culture – la Commission culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) ». L'auteur est le responsable du choix et de la présentation des faits exposés dans ce texte ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de CGLU et n'entraînent aucun engagement de sa part.

Vie culturelle, vie locale

ALFONS MARTINELL

Le professeur Dr. Alfons Martinell Sempere est directeur de la Chaire Unesco « Politiques culturelles et coopération » de l'Université de Gérone ; il est également co-directeur du Laboratoire de Recherche et Innovation pour la Culture et le Développement basé en Colombie et en Espagne. Il a été directeur général des Relations Culturelles et Scientifiques de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Ministère espagnol des Affaires Étrangères et de la Coopération (2004 – 2008). Président et fondateur de l'Observatoire Interarts (1995 – 2004). Expert en coopération culturelle, développement et politiques culturelles. Ses différentes publications contiennent notamment des travaux sur la gestion culturelle, les politiques culturelles, la culture et le développement, la coopération culturelle internationale. Il a enseigné dans différentes universités et institutions internationales.

Résumé

Cet article propose de rechercher de nouvelles perspectives pour les politiques culturelles locales face aux défis que supposent les différentes crises actuelles, comme les effets de la mondialisation qui nous orientent vers un fondement sous une optique des droits de l'Homme et des droits culturels. Les travaux de la Rapporteuse spéciale¹ dans ce domaine et les ratifications par de nombreux pays du Protocole facultatif au Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels de 2008 présentent un scénario juste pour mettre en relation droits culturels et proximité. Le droit à participer à la vie culturelle ne peut se comprendre qu'en analysant son intime relation à la vie locale, qui doit récupérer ses principes pour se convertir en l'espace fondamental pour l'exercice des droits de l'Homme. La réalité actuelle nécessite qu'un rôle actif plus important soit accordé aux pouvoirs locaux, acteurs fondamentaux pour garantir les droits à la vie culturelle des citoyens. Construire et fonder à nouveau les principes de la politique de proximité est la mission politique que la société exige des gouvernements locaux. D'autre part, il est urgent de résoudre les situations peu transparentes, de corruption et les problèmes de clientélisme populiste afin d'avancer vers une participation plus importante de la population dans la vie culturelle, dans un environnement favorable et une vie locale démocratique.



La réalité actuelle nécessite qu'un rôle actif plus important soit accordé aux pouvoirs locaux, acteurs fondamentaux pour garantir les droits à la vie culturelle des citoyens.

¹ <http://www.ohchr.org/FR/Issues/droitsculturels/Pages/SRCulturalRightsIndex.aspx>

Vie culturelle, vie locale

Après des décennies d'analyses et de débats sur les changements de la société contemporaine, les différentes crises, manifestées par le dérapage des marchés financiers et la perte de prestige de la représentation démocratique, ont mis en évidence certains effets pervers de la mondialisation qui n'avaient pas été prévus. Certaines positions ont analysé la dimension économique, la grande mobilité des personnes, les flux des biens et capitaux de la mondialisation, etc. mais sans prendre suffisamment en considération comment ces changements requièrent une mise à jour nécessaire des droits fondamentaux comme axe d'articulation de la nouvelle façon de cohabiter dans l'interdépendance et la société de communication.

De nombreux analystes mettent en évidence la crise de gouvernance des états-nation due à l'impossibilité de contrôle et de direction des affaires collectives et la grande influence d'un nouveau capitalisme délocalisé, situé dans un espace indéfini de la planète, étranger aux logiques traditionnelles des limites du territoire, de l'autorité ou de la légalité. Comme le dit Manuel Castells², l'état est trop grand pour l'entité locale et excessivement petit pour l'entité mondiale, comme nous pouvons l'observer et nous en rendre compte dans notre quotidien. Tout laisse à croire que nous nous trouvons face à une globalisation réelle (non rhétorique) qui se caractérise par la perte de certaines valeurs essentielles du système démocratique du XX^{ème} siècle, sans remplacement probant pour la population au niveau local et mondial. Certains des problèmes mondiaux (pauvreté, violence, inégalité, emploi, éducation, paix, etc...) n'ont pas d'évolution positive et les populations commencent à douter de l'efficacité et de la capacité du système à répondre à ces nouveaux scénarios.

Certains des problèmes mondiaux (pauvreté, violence, inégalité, emploi, éducation, paix, etc...) n'ont pas d'évolution positive et les populations commencent à douter de l'efficacité et de la capacité du système à répondre à ces nouveaux scénarios.

L'envergure et la résonance de ces problèmes dans la gouvernance mondiale ont donné lieu à un lent déplacement et un abandon des préoccupations relatives à la vie locale, comprise comme espace de l'exercice de la citoyenneté et la recherche de solutions aux problèmes réels des personnes. Dans cette hiérarchisation des priorités, on interprète une certaine dévalorisation des potentialités de l'espace local comme espace de contribution et réponse aux difficultés de la vie actuelle dans nos sociétés. Cette incertitude manifeste une perte évidente de la confiance envers les politiques locales et leur considération comme moteur de développement face aux défis de sociétés globalisées.

La vie locale est l'espace de l'exercice de la citoyenneté et la recherche de solutions aux problèmes réels des personnes.

² Castells, M. : La era de la información; Economía, sociedad y cultura. Vol. 1: La sociedad red, Alianza Editorial, Madrid, 1996

La culture n'est pas étrangère à ces phénomènes et requiert une relecture de sa fonction dans un contexte se caractérisant par différentes crises qui demande un changement urgent de perspectives.

Une première approche de cette analyse nécessite une référence indispensable et une réflexion sur les droits de l'Homme et culturels, en tant que valeurs de base partagées proposant une actualisation pour replacer dans leur contexte les relations entre l'individu, la communauté et la culture dans l'actualité. L'énoncé : « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent »³, dans toute son extension et application possibles, nous permet d'établir une relation indispensable de droit avec l'environnement local d'où l'on vient et auquel il est possible d'accéder et de se conformer.

En incorporant également les contributions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)⁴, qui reconnaît « le droit de toute personne à participer à la vie culturelle » comme expression du lieu d'où il est possible d'exercer ce droit en interaction avec les autres.⁵

Si nous nous attardons sur le concept de vie culturelle, nous observons immédiatement la représentation sociale de proximité, communauté, groupe social, société etc..., et si nous nous orientons dans l'espace, survient alors l'idée d'espace public, quartier, village, ville. La vie culturelle peut être ainsi constituée de diverses dimensions et niveaux, et être intimement liée à l'expérience du local. À partir de cette perspective, nous pouvons affirmer (et la tradition le confirmant) que l'espace le mieux adapté au développement du plein exercice du droit à participer à la vie culturelle est celui de la vie locale.⁶ Le problème se pose sur l'articulation de ce principe avec la structure de certaines politiques et gouvernances garantissant la plénitude de ces droits.

La vie culturelle peut être ainsi constituée de diverses dimensions et niveaux, et être intimement liée à l'expérience du local.

Nous pouvons décrire la vie culturelle comme un premier niveau de fonctionnement social d'un groupe ou une communauté intégrés dans une ville ou un pays, où les personnes partagent avec les autres des activités diverses : d'expressions, créatives, symboliques, traditionnelles etc... Elle peut être comprise également comme le résultat d'une interaction sociale destinée à satisfaire les nécessités de base et culturelles par la relation aux autres.

L'expression « vie culturelle » se réfère explicitement au caractère de la culture comme processus vital, historique, dynamique, qui a un passé, un présent et un futur.⁷ La vie culturelle est la représentation de l'expression d'un groupe social, une communauté ou une société qui a lieu entre la tradition et la mémoire collective jusqu'à la contemporanéité d'un moment et d'un espace déterminés.

³ ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Déclaration universelle des droits de l'homme, Paris, 1948.

⁴ ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), 1966, Article 15, 1.a.

⁵ Analyse réalisée par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels dans l'Observation n°21 (2009), qui recommande : « La promotion et le respect pleins et entiers des droits culturels sont indispensables à la préservation de la dignité humaine et à une interaction sociale positive entre les individus et les communautés dans un monde divers et multiculturel ».

⁶ En lien étroit avec les principes 3 et 4 de l'Agenda 21 de la culture de CGLU: www.agenda21culture.net

⁷ ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Observation générale n°21, Genève, Comité CDESC, 2009

La vie culturelle se construit comme le résultat d'une dynamique du bas vers le haut (*bottom-up*) où la proximité de la vie locale constitue le premier niveau d'action individuelle et collective qui s'amplifie selon les dynamiques d'expansion et d'élargissement, qui, de nos jours, ont lieu rapidement, notamment au niveau mondial.

Les réflexions d'Amartya Sen et Martha Nussbaum nous montrent le potentiel de la vie culturelle dans la création de capacités ayant une incidence sur le développement humain et le bien-être comme élément fondamental de réflexion.

D'autre part, les réflexions sur les capacités humaines centrales d'Amartya Sen⁸ et Martha Nussbaum⁹ nous apportent un contenu fondamental pour analyser le potentiel de la vie culturelle dans la création de capacités ayant une incidence sur le développement humain et le bien-être comme élément fondamental de réflexion.

Ces deux dimensions mettent en relation les droits fondamentaux avec le développement humain qui coïncident au niveau local comme espace adéquat pour leur implantation et pratique, où les nécessités de base et culturelles peuvent créer des synergies permettant le développement et la pleine réalisation des personnes, des communautés et des sociétés. Ces dynamiques peuvent être valorisées selon certains des facteurs :

- La proximité permet d'envisager les problèmes de la population avec plus de précision et trouver les solutions *ad hoc* dans un environnement complexe où il n'existe pas de modèles généraux pour des situations différentes.
- L'affirmation de la citoyenneté, à partir de la cohabitation et de la prise en compte de l'appartenance à un groupe ou une communauté, est à mettre en relation avec l'expérience du respect et de la garantie des droits culturels, ces deux dynamiques trouvant dans la vie culturelle les conditions de leur déroulement.
- Le droit à participer à la vie culturelle suppose qu'il existe un environnement de liberté et d'autonomie des personnes pour satisfaire, décider ou aspirer à leurs nécessités culturelles au contact des autres comme premier niveau de développement d'une communauté ou société. Un climat de liberté et d'autonomie est donc un facteur important dans le développement local durable.
- Parmi les différents processus qui ont une incidence sur la créativité et l'innovation, il est important de prendre en compte le milieu et l'environnement proches, la disponibilité des capacités tout comme les niveaux de liberté individuelle et collective dans la vie culturelle. Ceux-ci ont une incidence favorable sur les aspects les plus intangibles du changement social.
- La vie culturelle peut être considérée comme un grand laboratoire des interactions sociales ayant une grande incidence sur la vie collective et sur la participation politique comme élément fondamental de la vie démocratique.

⁸ SEN, A. *Development as freedom*, Oxford, Oxford University Press, 1999.

⁹ NUSSBAUM, M. *Capabilités : Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* Flammarion, 2012. Elle propose dans cet ouvrage dix capacités de base : la vie, la santé physique, l'intégrité culturelle, les sens, l'imagination et la pensée, les émotions, la raison pratique, l'affiliation, les autres espèces, le jeu, le contrôle sur l'environnement.

Le droit à participer à la vie culturelle suppose qu'il existe un environnement de liberté et d'autonomie des personnes pour satisfaire, décider ou aspirer à leurs nécessités culturelles au contact des autres comme premier niveau de développement d'une communauté ou société.

Les valeurs et les potentialités de la vie locale ont été suffisamment éprouvées et fondées en particulier sur différents traités, documents, propositions, recommandations etc. Mais actuellement, elles font face à de grandes difficultés d'articulation dans l'agenda politique des gouvernements nationaux et dans les perspectives internationales concernant le développement¹⁰, ces dernières se projetant plutôt au niveau national que local. On observe une certaine résistance à accepter qu'il soit possible de déléguer ces fonctions au niveau local, notamment pour les raisons suivantes :

- En dépit de certaines approches grandiloquentes sur les politiques locales et leur fonction en termes de réponse aux problématiques de la population, ainsi que leur potentiel dans le développement humain, elles ne disposent pas d'un engagement suffisant (importance) dans les politiques publiques générales qui ne considèrent pas le niveau local comme axe fondamental dans la réalisation des objectifs finaux. Ceci peut être compris comme le résultat d'une tendance à la conservation du pouvoir de la part de structures supérieures et/ou de résistance envers la décentralisation effective.
- Nous devons accepter et vérifier sérieusement les problèmes de gouvernance locale de nos jours, qui requièrent une analyse critique de ses faiblesses.
 - Défiance envers les gouvernements locaux à assumer leurs compétences en raison de l'inefficacité, la corruption, le clientélisme, le manque de transparence etc...
 - Faible capacité économique à assumer de façon autonome la gestion quotidienne de la vie culturelle et la réponse aux problèmes de base.
 - Manque de compétence parmi les structures dirigeantes des autorités publiques locales et des autres agents de la société civile et du secteur privé.
 - Rôle excessivement paternaliste de l'état, manque d'autonomie. Culture de la centralisation

Les valeurs et les potentialités de la vie locale ont été suffisamment éprouvées et fondées en particulier sur différents traités, documents, propositions, recommandations, mais elles font face à de grandes difficultés d'articulation dans l'agenda politique des gouvernements nationaux et dans les perspectives internationales concernant le développement.

¹⁰On peut retrouver un exemple dans les OMD et l'agenda post-2015

-
- Les grandes planifications des politiques publiques, construites sur une logique générale et unitaire, ne prennent pas en considération la profondeur de la complexité des réalités locales qui se distinguent par leur diversité et leur différence. De par les caractéristiques qui leur sont propres, les réalités locales requièrent des réponses propres et construites sur la base d'un dialogue entre contexte et territoire propres à chacune d'entre elles. Le local, comme expression de son contexte, nécessite de la politique une réponse adaptée à ses réalités depuis la rencontre entre les dynamiques ascendantes-participatives et les processus de structuration générale au niveau du pays. Edgar Morin caractérise cela comme l'expression d'une complexité de nos sociétés contemporaines.
 - L'ensemble de ces situations configure une sorte de cercle vicieux entre la défiance envers le niveau local ou son incapacité à assumer avec certaines garanties sa fonction de développement culturel, auxquelles s'ajoute la tendance du système à la centralisation, qui tendent à la perte de l'efficacité des structures locales. Ce processus implique de ne pas se servir des potentialités théoriques du local dans le développement qui discrédite les dynamiques locales en tant qu'espace pour l'investissement dans les réponses et les garanties sur les droits de l'Homme et culturels pour diriger la vie culturelle comme élément fondamental pour le développement et le bien-être.

Ces situations réclament une nouvelle génération de politiques publiques où puisse exister un nouvel équilibre entre les fonctions au niveau national et au niveau local. Un nouveau pacte social avec la société civile et les agents culturels pour situer de forme intelligente et innovante la façon la plus adéquate de réaliser les objectifs démocratiques pour garantir le droit à participer à la vie culturelle et la possibilité de vivre dans des conditions de développement et de bien-être en toute liberté et autonomie. Pour cela, il est nécessaire d'élaborer de nouvelles propositions et suggestions afin de considérer la vie culturelle locale comme un espace de citoyenneté et de réponse aux nouvelles nécessités de la population actuelle.

Nous avons besoin d'une nouvelle génération de politiques publiques où puisse exister un nouvel équilibre entre les fonctions au niveau national et au niveau local.

Une réflexion sur les relations entre le droit à participer à la vie culturelle, le développement durable et la gouvernance locale comme axes fondamentaux du contexte actuel nous permet d'inscrire certaines lignes d'action pour la création de synergies et le dépassement de certaines des difficultés décrites ci-dessous :

- **Mettre l'accent sur la création de capacités dans l'environnement local** comme élément indispensable au maintien et à l'élargissement des possibilités pour décider de la direction de son développement propre. À partir de dynamiques internes de participation qui permettent de créer et garder les talents avec la contribution externe de transfert des connaissances.
- **Modernisation des structures de la gouvernance locale** dans l'administration comme pour les autres agents sociaux et culturels ayant une incidence sur la culture.
- **Constituer des systèmes de contrôle et de tutelle des processus de décentralisation effective** sur la base de formes de soutien à la pleine assomption de ses propres compétences légales. Actuellement, les politiques publiques d'incidence locale nécessitent certaines formes de soutien, consultation ou transfert de connaissances afin de résoudre les problèmes de la vie locale de manière plus efficace et élargir les horizons du développement culturel.

-
- **Création de structures indépendantes** qui garantissent les droits fondamentaux et le respect des législations en vigueur au moyen de formes d'information et de transparence. Pour ces processus, il faut prendre en compte la participation active contribuant à l'amélioration de la perception de la politique par la population.
 - **Donner la priorité à l'éducation et l'intégration des jeunes** aux différents niveaux et expressions de la vie culturelle. La formation à la citoyenneté mise à jour doit être prioritaire, avec une attention particulière portée aux collectifs les plus vulnérables socialement, pour leur intégration à la vie culturelle.
 - **Intégrer le traitement du caractère transversal de la culture**, en dépassant le confinement structurel excessif, comme un cadre conceptuel pour travailler les différentes interdépendances qu'a la vie locale avec le développement et la culture. Une nouvelle mentalité plus modeste¹¹ au service de différents mouvements sociaux de la société actuelle qui accepte dans la pratique la complexité des formes d'amélioration du bien-être de la population.
 - Malgré la globalisation et l'existence de grands contenus culturels sur internet ou la réalité des réseaux sociaux, nous devons **considérer le local comme l'espace privilégié de la culture « en direct »**. La valeur de l'échange avec les autres, à proximité et « au contact » d'une partie de la vie culturelle collective aide à la construction de la sensation d'appartenance et la configuration de nouvelles identités culturelles dans nos villes comme sphères de confluences multiculturelles.
 - La construction de la citoyenneté moderne requiert de grands **processus de coopération entre les individus, les groupes et les communautés** qui se produisent de façon spontanée mais également sous certaines formes de compréhension de la gestion de l'espace public et formes de gouvernance locale¹². La structure de la vie culturelle se base sur de grands processus ou flux de coopération dans différentes dimensions, vers différentes directions et sous différentes formes ce qui fait qu'un environnement propice peut avoir une incidence sur la création d'un « climat culturel »¹³ comme élément primordial du développement de cet écosystème de relations entre la culture et le local.

Pour ces raisons, nous considérons qu'il n'est plus temps de déclarations, propositions et stratégies mais plutôt d'un travail continu pour donner les réponses aux nécessités des citoyens, en recherchant les solutions adaptées aux particularités de chaque territoire. Une nouvelle attitude dynamique est à fonder accompagnée d'un changement de mentalité où la création de capacités locales et la délégation du pouvoir local avec autonomie se trouvent en adéquation avec les mécanismes de contrôle et de suivi afin de chercher les solutions aux problèmes de nos sociétés depuis les instances les plus proches des citoyens ; à proximité du local et des villes de notre monde globalisé.

Un nouveau rôle pour le local dans la vie culturelle de nos sociétés globalisées nécessite le dépassement des positions « localistes » qui ont démontré leurs grandes difficultés à construire un futur avec une participation plus forte des citoyens dans les affaires qui les concernent, comme on peut l'entendre au cours des manifestations dans les rues de nombreuses villes de notre planète. Il est temps de donner des réponses et d'interpréter le message pour le bien des droits de l'Homme et des droits démocratiques.

¹¹ Comme le recommande Crozier, M dans *État moderne, État Modeste. Stratégies pour un autre changement*, Fayard, Paris, 1997.

¹² « Nous sommes en train de perdre les facultés de coopération nécessaires au fonctionnement d'une société complexe », la capacité de coopérer est une faculté basique et primitive de la cohabitation au sein de la communauté où le local acquiert une grande importance. Richard Sennett, *Ensemble : pour une éthique de la coopération*, Albin Michel, Paris, 2013

¹³ Concept utilisé par Eduard Delgado afin d'exprimer sa vision systémique de la ville pour la culture (in memoriam du 10^{ème} anniversaire de sa mort).



agenda21culture.net



 **CGLU**
Cités et Gouvernements
Locaux Unis

